

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 février 2023 à 18h00 à Mérindol-les-Oliviers**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 février 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Jean Bouchet à Mérindol-les-Oliviers

Secrétaire de séance : Monsieur Augustin CLEMENT

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 70

Etaient présents : 57 (dont 4 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant)
- Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Gérard NELH (suppléant) - Marie-Pierre MONIER

Etaient absents ou excusés : 31

Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Eric LYOBARD - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Alain MONGE - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 13

José FERNANDES a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Juliette HAÏM a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Laurent CHAREYRE - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Pierre COMBES - Odile PILOZ a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Claude BAS a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN

**Adm. Générale - Finances - Marché Publics - Ressources Humaines - Communication -
Mutualisation**

Rapporteur : Nadia MACIPE

Ressources Humaines

**012-2023 Création d'un poste non permanent de Chargé(e) de mission « Biodéchets –
Economie circulaire » dans le cadre d'un contrat de projet**

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.332-24 ; L.332-25 et L.332-26 ;

Vu le décret n°88/145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions relatives statutaires à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Considérant que la Communauté de communes travaille actuellement à la définition de sa stratégie de tri à la source des biodéchets. En la matière, son rôle sera principalement d'accompagner le changement de comportement en proposant des solutions simples et adaptées et en insistant sur les bienfaits de sortir les biodéchets du circuit habituel des déchets tout en maîtrisant les coûts associés ;

Considérant l'étude d'optimisation du service déchets menée en 2022 et confortée par une étude biodéchets en cours. Les solutions envisagées, compte tenu de la typologie d'habitat seront principalement de la gestion de proximité, ce qui nécessite de nombreuses actions de sensibilisation, une forte animation de réseau et un suivi permanent des sites afin d'assurer leur pérennité. Par ailleurs, la mise en place d'une collecte des biodéchets n'est pas exclue, ce qui nécessitera également une forte mobilisation sur le terrain avec sensibilisation des usagers, travail sur l'implantation des points de collecte et suivi des performances.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le déploiement des biodéchets sur le territoire intercommunal dans le cadre d'un contrat de projet ;

Considérant que le chargé de mission « Biodéchets – Economie circulaire » aura pour mission de participer à la mise en œuvre de cette stratégie biodéchets et animera les actions liées à la généralisation du tri à la source des biodéchets et à la politique environnementale plus générale de la CCBDP. Il assurera un rôle de référent au sein de la collectivité pour accompagner, coordonner et suivre les dossiers relatifs aux questions d'environnement et notamment de biodéchets.

Ce poste fera l'objet d'une demande de financement auprès de l'ADEME (fonds vert) à hauteur de 70 % maximum.

Il est donc proposé de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique B pour occuper les fonctions de Chargé(e) de mission « Biodéchets – économie circulaire » à compter du 1^{er} mai 2023.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu. A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si le projet ne peut pas être réalisé.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la création d'un poste de Chargé de mission « Biodéchets – Economie circulaire » dans le cadre d'un contrat de projet à compter du 1^{er} mai 2023 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 avril 2026 ;

D'ACCEPTER de modifier le tableau des emplois ;

D'INSCRIRE au budget 2023 les crédits correspondants ;

DE FIXER la rémunération sur la grille des techniciens territoriaux ;

D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions auprès de l'ADEME ;

DE DECIDER que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mai 2023 ;

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté de Communes Baronnies en Drome Provence' with the number '26170' at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Transmission en préfecture le : 09/03/23

Mise en ligne le : 09/03/23

Ampliation à :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20230228-012_2023-DE
en date du 09/03/2023 ; REFERENCE ACTE : 012_2023